

**Séance du 24 mars à 20h00  
SALLE DU CONSEIL- Peillonex**

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents et fait état des procurations

Le **24 mars 2025**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de Peillonex, sous la présidence de Monsieur Christian RAIMBAULT, Maire.

Présents : Christian RAIMBAULT, Catherine BOSC, René CARME, Agnès GRIVAZ, Michel BERTHET, Josiane COUDURIER-BŒUF, Sébastien FROMENT, Vanessa SIROT, Céline GROS, Benoît JUNOD

Excusés ayant donné pouvoir :

Excusés : Patrick REY, Nathalie RUFFIN, Emmanuelle DE FOURNAS, Laurent VON DACH

Absents : Hervé BEL,

Invité : Nathalie FRANTZ

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	10
Nombre de votant (procurations comprises)	10

Le(a) secrétaire de séance est assuré par : Céline GROS

Monsieur le Maire déclare à 20h02 la séance du conseil municipal en date du 24 mars 2025 ouverte.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération au conseil :

Venant de recevoir la proposition du plan de financement de l'étude de faisabilité géothermie du Syane. Afin d'inscrire ce projet à son budget 2025, le Syane a besoin d'une délibération pour le démarrage de la mission.

M Le Maire demande d'ajouter ce point au Conseil Municipal.

Sans demande particulière, il est procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

**APPROUVE** l'ajout du point concernant le projet de l'étude de faisabilité géothermie du Syane

**ASSEMBLEE :**

**DELIBERATION N° D005-2025 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Monsieur le Maire procède au vote  
Le conseil municipal, unanime :

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du **10 FEVRIER 2025**.

**DELIBERATION N° D006-2025 : APPROBATION FIXATION TARIF DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L 2125-1 du code général des propriétés

**Vu** la délibération D044-2023 et la délibération D062-2024,

M Le Maire propose une tarification de la redevance pour l'occupation du domaine communal :

Concernant le <b>commerce ambulant régulier</b> (Food Truck)	<b>50 € par mois</b>
Concernant le <b>commerce ambulant occasionnel</b> (4h d'utilisation)	<b>15 € par installation</b>
Concernant le <b>commerce fixe via un distributeur automatique</b>	<b>250 € par mois</b>
Concernant l' <b>autorisation de décollage de montgolfière sur la commune</b> (avec autorisation de la préfecture et une convention avec la Mairie)	<b>1 200 € par an</b>
Concernant les <b>commerçants de la commune</b> <sup>1</sup> :	<b>Gratuité</b>

<sup>1</sup> Une extension de son commerce, en lien avec son activité, exceptionnellement lors d'une manifestation festive occasionnelle (exemple jour de foire) Le commerçant s'acquitte déjà de son loyer et de toutes les charges inhérentes à son commerce.

Après débats et discussions,

Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Monsieur le Maire procède au vote

Le conseil municipal, unanime :

**APPROUVE** les tarifs ci-dessous.

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

**AUTORISE** le Maire à modifier le montant concernant le décollage de montgolfière selon la convention.

**DELIBERATION N° D007-2025 : APPROBATION DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé de déposer un dossier au titre du CDAS 2025 concernant la réhabilitation de la voirie « rte de Bonneville » pour l'aménagement et la sécurisation de celle-ci.

Les travaux rte de Bonneville sont de 300 000.00 € HT.

La demande attendue est de 150 000.00 €HT soit 50 % de la dépense HT des travaux.

Après débats et discussions,

Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Monsieur le Maire procède au vote

Le conseil municipal, unanime :

**APPROUVE** la demande de subvention au titre du CDAS 2025

**DELIBERATION N° D008-2025 : APPROBATION DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé de déposer un dossier au titre du produit des amendes de police concernant la sécurisation de voirie. Les travaux de sécurisation de la voirie communale sont de 1 000 €

La demande attendue est de 300.00 €HT soit 30 % de la dépense HT des travaux.

Après débats et discussions,

Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Monsieur le Maire procède au vote

Le conseil municipal, unanime :

**APPROUVE** la demande de subvention au titre du produit des amendes de police

## **DELIBERATION N° D009-2025 : APPROBATION DU CFU 2024**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération D037-2024 Approbation du CFU pour l'exercice comptable 2024 et les suivants

**Vu** le Compte Financier Unique 2024 ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Compte Financier 2024 leur a été transmis par mail et distribué ce soir sur leur table.

Conformément à la loi, le Maire, en qualité d'ordonnateur du budget, ne pouvant participer au vote du Compte Financier 2024, il propose l'élection d'un nouveau président de la séance pour la durée de ce vote. Monsieur le Maire propose Mme Catherine BOSC, Maire adjoint, et procède au vote :

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

Mme Catherine BOSC est élue Présidente de séance.

*M le Maire, ordonnateur, quitte la salle, portant ainsi le nombre de votant à 9 procurations comprises.*

Présente et arrête le Compte Financier 2024 comme suit :

Section	Chapitre	Total Prévu	Réalisé
DI	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	167 112,10	167 112,10
	041 - Opérations patrimoniales	20 000,00	0,00
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	9 557,00	9 556,44
	16 - Emprunts et dettes assimilées	131 443,00	105 142,21
	20 - Immobilisations incorporelles	42 213,60	23 678,40
	21 - Immobilisations corporelles	845 089,30	460 027,37
	23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00
<b>Sous total</b>		<b>1 048 302,90</b>	<b>598 404,42</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 215 415,00</b>	<b>765 516,52</b>
DF	011 - Charges à caractère général	555 903,84	483 750,20
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	550 000,00	524 279,89
	014 - Atténuations de produits	88 000,00	62 163,00
	023 - Virement à la section d'investissement	80 000,00	0,00
	65 - Autres charges de gestion courante	302 436,92	255 106,36
	66 - Charges financières	60 700,00	30 179,44
	67 - Charges spécifiques	3 000,00	0,00
	68 - Dotations aux provisions et dépréciations	3 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 643 040,76</b>	<b>1 355 478,89</b>

RI	021 - Virement de la section de fonctionnement	80 000,00	0,00
	041 - Opérations patrimoniales	20 000,00	0,00
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	873 375,00	869 024,31
	13 - Subventions d'investissement	242 040,00	72 396,50
	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	6 000,00
	20 - Immobilisations incorporelles	0,00	40,00
	21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00
<b>Sous total</b>		<b>1 115 415,00</b>	<b>947 460,81</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 215 415,00</b>	<b>947 460,81</b>
RF	002 - Résultat de fonctionnement reporté	207 436,58	207 436,58
	013 - Atténuations de charges	3 341,98	20 228,60
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	200 000,00	238 422,12
	73 - Impôts et taxes	137 000,00	141 287,00
	731 - Fiscalité locale	637 292,20	770 736,26
	74 - Dotations et participations	369 470,00	472 530,75
	75 - Autres produits de gestion courante	86 000,00	115 744,07
	77 - Produits spécifiques	2 500,00	317,08
<b>Sous total</b>		<b>1 435 604,18</b>	<b>1 759 265,88</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 643 040,76</b>	<b>1 966 702,46</b>

Après débats et discussions,

Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Mme Catherine BOSC procède au vote

Le conseil municipal, unanime :

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024.

**APPROUVE et AUTORISE M** le Maire à prendre toutes les mesures de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## **DELIBERATION N° D010-2025 : DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION DES RESULTATS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après avoir entendu et approuvé** le compte financier unique de l'exercice 2024 ce jour,

**Vu** les textes tant législatifs que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M57,

**Vu** l'avis de la Commission des finances réunie sous la Présidence de Monsieur Christian RAIMBAULT, Maire de Peillonex,

Après débats et discussions,

### **Affectation des résultats :**

- **Résultat de l'exercice :** + 403 786.99 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 207 436.58 €
- **Résultat à affecter :** + 611 223.57 €
- **Solde d'exécution cumulé :** + 181 944.29 €
- Solde des RAR d'investissement : + 26 022.30 €  
Soit 97 883.00 € de recettes et 71 860.70 € de dépenses
- **001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté :** 181 944.29 €
- **002 Excédent reporté :** 118 813.44 €
- **1068 Autre réserves** (affectation sans besoin de financement) : 492 410.13 €

Après débats et discussions,

Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Monsieur le Maire procède au vote

Le conseil municipal, unanime :

**APPROUVE** l'affectation du résultat, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve.

## **DELIBERATION N° D011-2025 : DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'approbation du CFU,

**Vu** l'Affectation du résultat,

**Vu** l'avis de la Commission des finances réunie sous la Présidence de Monsieur Christian RAIMBAULT, Maire de Peillonex,

M Le Maire explique la proposition du budget 2025.

M Le Maire demande donc au Conseil Municipal de voter le budget 2025 mais également la limite des dépenses réelles en matière de fongibilité des crédits.

<b>Sens</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Total_Prévu</b>
DI	041 - Opérations patrimoniales	15 528,00
	16 - Emprunts et dettes assimilées	108 000,00
	20 - Immobilisations incorporelles	52 804,84
	21 - Immobilisations corporelles	808 327,70
<b>TOTAL</b>		<b>984 660,54</b>
DF	011 - Charges à caractère général	542 096,86
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	550 000,00
	014 - Atténuations de produits	80 000,00
	023 - Virement à la section d'investissement	20 000,00
	65 - Autres charges de gestion courante	389 919,00
	66 - Charges financières	30 000,00
	67 - Charges spécifiques	3 000,00
	68 - Dotations aux provisions et dépréciations	3 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 618 015,86</b>
RI	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	181 944,29
	021 - Virement de la section de fonctionnement	20 000,00
	041 - Opérations patrimoniales	15 528,00
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	520 614,41
	13 - Subventions d'investissement	246 573,84
<b>TOTAL</b>		<b>984 660,54</b>
RF	002 - Résultat de fonctionnement reporté	118 813,44
	013 - Atténuations de charges	3 000,00
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	233 000,00
	73 - Impôts et taxes	110 000,00
	731 - Fiscalité locale	722 893,53
	74 - Dotations et participations	341 308,89
	75 - Autres produits de gestion courante	86 000,00
	77 - Produits spécifiques	3 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 618 015,86</b>

Après débats et discussions,

Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Monsieur le Maire procède au vote

Le conseil municipal, unanime :

**APPROUVE** le budget 2025, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve.

**APPROUVE** la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

## **DELIBERATION N° D012-2025 : APPROBATION DES TAUX - FISCALITE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

**Vu** l'article 1639 A du code général des impôts,

M le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales et propose une réflexion sur la modification des taux.

Après exposé et en avoir délibéré

Après débats et discussions,

Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Monsieur le Maire procède au vote

Le conseil municipal, unanime :

**DECIDE** de ne faire aucune modification sur les taux d'imposition directe communale pour l'exercice, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	16.14 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23.50 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	50.58 %

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'état 1259 COM ainsi que tout document afférant

### **DELIBERATION N° D013-2025 : APPROBATION PROJET ET CONVENTION MONTGOLFIERE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

M Le Maire explique avoir reçu la demande de la société Mont Blanc Montgolfière pour faire des décollages sur la commune de Peillonex.

Il est demandé de mettre en place une convention afin d'autoriser ce projet.

Après débats et discussions,

Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Monsieur le Maire procède au vote

Le conseil municipal, unanime :

**APPROUVE** le projet et la convention

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la délibération.

### **DELIBERATION N° D014-2025 : APPROBATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE GEOTHERMIE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Au vu du projet au sein de notre collectivité concernant notre bâtiment scolaire (remplacement de la chaudière), à notre demande, le Syane envisage de réaliser une étude de faisabilité géothermie, dans le cadre de son programme 2025.

Afin de lancer la procédure de réalisation de l'étude, il convient de délibérer sur le plan de financement :

**Estimation** de l'étude global à 24 168.00 €

Participation financière communale à hauteur de 30 % soit 7 250.40 €

Contribution financière à hauteur de 3 % soit 726.00 €

Après débats et discussions,

Après avoir demandé s'il y avait des remarques, Monsieur le Maire procède au vote

Le conseil municipal, unanime :

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération et la répartition ci-dessus

**S'ENGAGE** à verser au Syane la participation et le contribution lors de l'émission du décompte final de l'opération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**AUTORISE** le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision

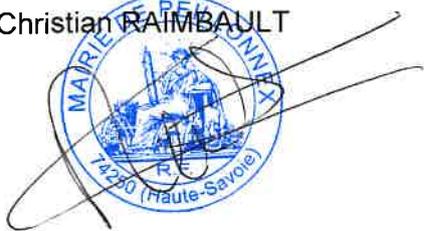
### INFORMATION

➤ Désigner un référent dans le cadre de la réforme de l'apostille et la légalisation des actes publics :  
La loi du 23 mars 2019 a prévu le transfert au notariat de la compétence pour délivrer ces formalités d'apostille ou de légalisation ainsi que leur dématérialisation. Cette réforme entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2025.  
La délibération n'est pas requise, ni le contrôle de légalité. Aucune formalité n'est prévue, mais par sécurité l'arrêté permet d'être conforme juridiquement. Mme Catherine BOSC, Maire adjoint, propose sa candidature.

Mme Catherine BOSC, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire est désigné(e) en qualité de référent(e) communal(e) pour la réforme de l'apostille et de la légalisation par le conseil municipal, unanime.

L'ordre du jour étant épuisé et faute de questions supplémentaires, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

A Peillonnex le 25 mars 2025  
Le Maire, Christian RAIMBAULT



Le secrétaire de séance,  
Céline GROS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the name Céline Gros.